



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le 19/06/2020

ID : 083-218300036-20200616-DCM2020_038-DE



Délibération N°2020-038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le seize juin, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

CREATION D'UN SENTIER PIETONNIER SECURISE AVENUE PAUL EMILE VICTOR DANS LE CADRE DU PROJET GRITACCESS DU PROGRAMME EUROPEEN MARITTIMO ITALIE-FRANCE 2014-2020 : AVENANT N°1 LOT N°2 FOURNITURE ET POSE DE BARRIERES EN BOIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016-010 du 16 février 2016, le Conseil Municipal a décidé de participer à l'appel à projet européen dans le cadre du programme MARITTIMO 2014-2020.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-034 du 10 avril 2018, le Conseil Municipal a autorisé la Commune d'Ampus à faire acte de candidature à toute procédure d'Appel à Projet et financement externe mise en œuvre par l'Union Européenne, a approuvé le principe d'une participation de la commune à l'appel à projet européen lancé dans le cadre du programme européen MARITTIMO Italie-France 2014-2020, et a autorisé la signature de la Convention de Partenariat avec le Département du Var pour la réalisation des actions de la commune entrant dans ce programme européen.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-069 du 04 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de confier la mission de géomètre expert au Cabinet AMAYENC RIGAUD pour un montant de 1 850€ HT soit 2 220 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-100 du 19 Novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix des entreprises concernant le MAPA n°2019-009 « Création d'un cheminement piéton sécurisé Avenue Paul Emile Victor » pour un montant total de 31 063.40 € HT soit 37 276.08 € TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires doivent être réalisés sur le lot 2 « Fourniture et pose de barrières en bois ».

Monsieur le Maire précise que pour répondre aux contraintes techniques découvertes sur place (présence de réseaux enterrés à proximité du cheminement piéton), il est nécessaire de réaliser une pose de longrine en béton ancrage de support pour dispositifs de retenues en bois.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise AXIMUM SAS d'un montant de 7 500€ HT soit 9 000€ TTC.

Le montant initial de ce lot est de 16 301.80€ HT. Cet avenant représente 46% du marché initial.

Le marché public peut être modifié lorsque, sous réserve que le montant des modifications prévues ne peut être supérieur à 50% du montant du marché public initial, des travaux supplémentaires, quel qu'en soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché public initial, à la double condition qu'un changement de titulaire :

- soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché public initial ;
- présenterait un inconvénient majeur ou entraînerait une augmentation substantielle des coûts pour l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres saisie le 11 Mai 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 au marché N° 2019-009, lot 2 " Fourniture et pose de barrières en bois " de l'entreprise AXIMUM SAS pour un montant de 7 500€ HT soit 9 000€ TTC,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,
- PRECISE que les crédits sont ouverts au budget primitif de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

